

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Tessier

<https://www.cadre21.org/membres/be42d3986e51136de976b9d0>

Date d'obtention : 2023-10-02 14:31:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode d'intervention rapide et efficace dans les cas de partage de photos intimes entre élèves, qui respecte les bonnes pratiques recommandées pour ces situations. La méthode Sexto permet d'éviter ou de diminuer les impacts négatifs que le partage de photos peut entraîner pour les jeunes victimes, notamment grâce à une intervention rapide qui peut se faire en 4 jours. Elle permet aussi de déjudiciariser certaines situations dans une optique d'interventions éducatives et préventives qui favorisent le développement de comportements sains et respectueux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comme responsable du volet sexualité dans mon centre de services scolaire, je pourrai accompagner les intervenant.es des écoles secondaires si des questions émanent dans une situation de sextage. Je les accompagnerai afin de suivre pas à pas les étapes de la trousse Sexto. La trousse est très complète et facile d'utilisation. Elle permettra d'éviter les dérapages dans les interventions effectuées auprès des jeunes victimes, des témoins actifs, et des jeunes instigateurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à insister auprès des intervenant.es des écoles sur le fait de ne pas porter de jugements sur les personnes concernées, mais plutôt tenter de comprendre la situation avec bienveillance. J'insisterai également sur l'importance de ne pas regarder les images.